



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre la gratuité des frais relatifs à l'occupation périodique du domaine public pour la saison 2020 et une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus en cliquant sur le lien suivant : [Règlement RCA19-27006-1](#).

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE JUIN 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva